

1. Introduction : le *Dictionnaire Robespierre*, étape intermédiaire entre la création d'un *corpus* numérisé de la Révolution française et la mise en œuvre d'une banque de données

CESARE VETTER

Je présente ici la matérialisation d'un rêve que je caresse depuis très longtemps. Dès que nous avons commencé notre travail de numérisation – auprès du Département de Sciences Humaines de l'Université de Trieste – sur certaines sources importantes de la Révolution française¹, dans la perspective de pouvoir réaliser des analyses lexicologiques et lexicométriques, j'ai été séduit par l'idée de proposer à la communauté scientifique un instrument de travail permettant de vérifier avec précision l'emploi de certains mots clés dans le lexique de Robespierre. Il s'agit d'une étape intermédiaire vers la création d'une banque de données globale concernant le matériel numérisé sur la Révolution Française à notre disposition, ouverte à tout le monde et interrogeable par des logiciels d'analyse linguistique appropriés. La banque de données demeure encore un objectif lointain pour des raisons de financement et de droits d'auteur, que j'espère résoudre dans l'avenir. Entre-temps nous avons produit les deux premiers tomes de *La felicità è un'idea nuova in Europa*² et quelques essais spécifiques³. Nous avons en chantier le troisième tome de *La felicità*. Lorsque la banque de données sera réalisée, ce *Dictionnaire* sera en partie dépassé. Chaque utilisateur pourra construire par lui-même au moins quelques-unes des évidences lexicologiques et lexicométriques que nous présentons ici. Il pourra satisfaire ses curiosités concernant le lexique de Robespierre, Desmoulin, Hébert, Marat, Lequinio, Saint-Just, pour ne citer que quelques-uns des auteurs qui désormais font partie de notre *corpus* numérisé. Il

pourra comparer les différentes sources entre elles et rapprocher ses résultats de recherche aux résultats de recherche obtenus par les autres banques de données, qui entre-temps ont vu la lumière, notamment le *corpus* des *Archives Parlementaires*, mis en œuvre par l'Université de Stanford⁴. Mais le mieux est l'ennemi du bien. Dans l'attente de réaliser l'ambitieux projet de la banque de données, que je poursuis depuis longtemps et que, si je ne réussissais pas à le réaliser en personne, serait mené à bonne fin, je l'espère, par mes élèves et collaborateurs Marco Marin et Elisabetta Gon, ce *Dictionnaire* peut s'avérer un instrument de travail utile⁵. Utile, même si incomplet.

Ce caractère incomplet résulte en premier lieu des limites objectives imposées par une édition papier. Ne pouvant pas, pour des raisons d'espace et de coûts, proposer en ordre alphabétique un *vocabulaire* exhaustif contenant toutes les entrées qui composent le lexique de Robespierre, avec l'intégration des listes des occurrences et des concordances, nous avons dû nous replier sur un *dictionnaire*, conçu d'une façon différente par rapport à la conception normale d'un dictionnaire dédié à un auteur ou à un événement historique. Notre *Dictionnaire* ne propose pas des entrées thématiques sur des aspects importants de l'auteur ou de l'événement historique, mais il propose des concordances et des évidences lexicométriques de plusieurs mots clés.

En second lieu, le caractère incomplet dont j'ai parlé vient du côté subjectif. En effet, les mots clés que nous proposons ici constituent un choix et comme tous les choix, il présente des marges définies par un pouvoir discrétionnaire. On pourrait les juger comme non-appropriés ou non suffisamment significatifs. Il s'agit maintenant de défendre la légitimité des choix que nous avons accomplis. En ligne générale c'est une tâche tout à fait facile.

Nous avons choisi quelques mots – syntagmes, lexies simples, lexies composées et complexes⁶ – qui ont toujours été au cœur de la réflexion historiographique sur Robespierre et la Révolution française. Pour n'en citer que quelques-uns : « bonheur », « démocratie », « dictature », « droits de l'homme », « ennemi(s) du peuple », « individu(s) », « personne(s) », « sans-culotte(s) », « terreur ». Chacune de ces lexies renvoie à des débats historiographiques que le spécialiste de la Révolution française n'aura pas de difficulté à saisir et à classer dans leurs respectives coordonnées bibliographiques. D'autres mots renvoient à des questions plus spécifiques ou apparues dans une époque plus récente. Même dans ce cas, le spécialiste de la Révolution française pourra sans difficulté placer nos données dans le cadre de la production historiographique. Ainsi, par exemple, « économie » et « tax* », renvoient aux débats sur l'« économie politique populaire »⁷ ; « hors de la loi » renvoie aux discussions sur l'importance du décret du 19 mars 1793, déjà mise en évidence par Donald Greer⁸, mais n'étant revenue à l'avant plan que récemment⁹ ; « vengeance(s) », « venger » et la chaîne « veng* » renvoient aux suggestions d'Arno Mayer¹⁰ ; « droit(s) naturel(s) », « loi(s) naturelle(s) », « loi(s) de la nature », « nature humaine » aux débats sur le républicanisme¹¹ ; « bon sens » et « sens commun » aux sollicitations de Sophia

A. Rosenfeld¹² ; les recherches – en grande partie infructueuses – sur les lexies « éphore(s) », « éphorat » renvoient à des travaux de Raymonde Monnier¹³ ; les concordances d'« amitié » aux travaux de Marisa Linton sur la vertu en politique et sur la Terreur¹⁴. La lecture de genre de la Révolution française¹⁵ nous a orienté vers « féminin », « liberté des femmes », « masculin », « maternel(l)(e)(s) », « paternel(l)(e)(s) ». Et ainsi de suite. Le même discours pour les concordances des cooccurrences. En restant sur les suggestions que la lecture de genre nous a inspiré, je signale les concordances des cooccurrences sur la base « femme ». Les suggestions du débat sur l'« économie politique populaire » nous ont conduit à la réalisation des concordances des cooccurrences « droit(s) » – « existence(s) », « droit(s) » – « subsistance(s) ». Le vif débat soulevé par l'emploi de « Jacobins » dans le travail récent de Marisa Linton sur la Terreur¹⁶, nous a orienté vers les concordances des cooccurrences sur la base « jacobins ».

Je crois qu'il n'est pas opportun ici d'alourdir le lecteur avec des références bibliographiques analytiques au sujet des débats historiographiques concernant les lexies et les cooccurrences que nous avons choisies pour ce *Dictionnaire*. Je me suis occupé de quelques-unes de ces lexies dans mes études passées, auxquels je renvoie pour les approfondissements bibliographiques¹⁷. Dans le chapitre thématique sur Robespierre et le bonheur, qui ouvre le *Dictionnaire*, le lecteur pourra repérer des indications bibliographiques ultérieures. Je n'interviens néanmoins pas sur les aspects techniques et sur les questions d'ordre méthodologique relatives aux enquêtes lexicologiques et lexicométriques qui ont permis de produire le matériel présenté dans notre *Dictionnaire*. Sur ce point mes élèves et collaborateurs Marco Marin et Elisabetta Gon sont devenus beaucoup plus experts que moi. Je renvoie donc à leur documentée et convaincante *Introduction méthodologique*.

Je voudrais par contre aborder ici certaines faiblesses du *Dictionnaire*, du point de vue des contenus proposés, non pas pour les justifier, au contraire pour essayer de les expliquer. La lacune la plus évidente du *Dictionnaire* consiste dans l'absence d'une liste exhaustive des concordances de « vertu ». Une absence qui saute immédiatement aux yeux et qui constitue indubitablement la limite la plus grave de l'œuvre que je présente. Les causes de cette lacune sont en réalité très simples. Dans le calendrier que nous avons fixé pour le travail nous avons laissé la construction des concordances de « vertu » à la fin, vue la quantité assez élevée d'occurrences (« vertu » : 681 occ., FRN : 0,0393% ; « vertus » : 363 occ. ; FRN : 0,0209%)¹⁸. À mi-parcours nous nous sommes aperçus qu'une liste exhaustive des concordances de « vertu » nous aurait obligé – pour des questions de coûts éditoriaux – à supprimer beaucoup d'évidences lexicologiques et lexicométriques, qu'entre-temps nous avons construit et que nous avions jugées importantes afin d'orienter le chercheur dans le lexique de Robespierre. Nous avons alors décidé de proposer dans le *Dictionnaire* seulement quelques concordances de lexies composées et complexes et quelques concordances de cooccurrences axées sur « vertu », en nous nous réservant la possibilité de publier une liste

exhaustive des concordances de « vertu » dans un éventuel deuxième tome du *Dictionnaire*. Il s'agit d'une opération que nous avons répétée pour d'autres lexies, pareillement importantes et imposantes dans le nombre d'occurrences : « égalité » (502 occ. ; FRN : 0,0290%)¹⁹, « liberté » (4 671 occ. ; FRN : 0,2696%), « peuple » (5 299 occ. ; FRN : 0,3058%), « république » (1 195 occ. ; FRN : 0,0690%). Nous travaillons en ce moment – Marco Marin en particulier²⁰ – à la reconstruction du champ sémantique de « vertu » dans le lexique de Robespierre, opération qui peut être menée à bonne fin grâce aux concordances, aux cooccurrences et aux antonymes. Les résultats sont encore provisoires et c'est aussi pour cette raison que nous avons décidé de ne pas les proposer dans le *Dictionnaire*. Quoiqu'il en soit, je peux d'ores et déjà signaler un élément intéressant : à savoir, le syntagme « vertu(s) politique(s) » apparaît seulement deux fois dans le lexique de Robespierre. Une première fois, au singulier, dans l'août 1784 et une deuxième fois, au pluriel, le 10 février 1792. Ce résultat est surprenant, si on pense que d'après de récentes études²¹ l'« ideology of political virtue » est le trait fondateur et constant de l'agir politique robespierriste et plus en général la matrice de la Terreur. Il est vrai que Robespierre dans la période révolutionnaire, afin de désigner la « vertu politique », utilise simplement « vertu »²² et parfois d'autres syntagmes : « vertu(s) publique(s) », « vertu(s) républicaine(s) », « vertu(s) civique(s) ». Mais, même en tenant compte de cela, la référence à la « vertu politique » reste statistiquement minoritaire par rapport aux références totales à « vertu ». La donnée statistique et l'écart lexical des formulations originaires par Montesquieu²³ sont des évidences non négligeables et qui devraient porter à des développements ultérieurs. J'ai tendance à lire cette donnée comme une confirmation pour briser le cliché d'un Robespierre exclusivement attentif à la dimension publique de l'existence humaine. Je laisse le discours ouvert, en renvoyant – comme point de départ pour une reprise de la discussion – aux considérations sur le rapport entre « bonheur public », « bonheur privé » et « bonheur individuel », développées dans le chapitre thématique qui ouvre ce *Dictionnaire*.

Les mêmes remarques critiques suscitées par l'absence d'une liste exhaustive des concordances de « vertu » pourraient s'étendre aussi à propos d'« égalité », « liberté », « peuple », « république ». Mais dans ce cas je crois que le matériel que nous présentons ici est suffisant pour une première – bien qu'incomplète et provisoire – mise au point du champ sémantique des lexies en question. En particulier, les lexies composées et complexes axées sur « liberté », les concordances des cooccurrences « propriété » – « liberté » et « république » – « liberté », les nuages des cooccurrences et les distributions par segments temporels de « liberté », peuvent contribuer amplement à un débat paisible et documenté sur un des aspects les plus controversés de la pensée et de l'agir politique de Robespierre. Personnellement, comme je l'ai déjà rappelé à plusieurs occasions²⁴, j'estime que la distinction à la Berlin²⁵ entre « liberté positive » et « liberté négative » – si utilisée avec mesure et intelligence, sans interprétations polémiques tout en évitant des perspectives téléologiques – demeure en-

core aujourd'hui dirimante pour faire face à la question, au-delà des intrigantes sollicitations qui viennent de la réflexion sur la « liberté républicaine »²⁶, sur l'« économie politique populaire », sur le « libéralisme humaniste »²⁷ et sur le « libéralisme égalitaire »²⁸. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le moment d'aborder cette question. Je renvoie – pour des analyses plus approfondies – au matériel que nous publions dans ce *Dictionnaire* et au chapitre thématique sur Robespierre et le bonheur, qui ouvre le volume.

Il convient de lancer un débat distinct pour « révolution » (1 325 occ. ; FRN : 0,0765%). En effet, le matériel que nous publions ici (quelques concordances de cooccurrences axées sur « révolution ») est absolument insuffisant pour saisir la portée et l'évolution du champ sémantique de cette importante et cruciale lexie. Tout de même pour « révolution » – ainsi que pour « vertu » – je peux seulement évoquer les limites et les contraintes dues à une publication papier. Dans le cadre d'une publication papier les limites que j'ai dénoncées – et beaucoup d'autres que le lecteur pourra identifier sans difficulté – sont insurmontables. La seule solution est d'arriver le plus vite possible à la mise en œuvre d'une banque de données, interrogeable par des logiciels linguistiques adéquats. À propos du potentiel de la banque de données que j'imagine, je voudrais donner un exemple banal qui concerne une expérience personnelle récente. La lecture du beau travail de Timothy Tackett sur la Terreur m'a inspiré la curiosité de vérifier sur le *corpus* de Robespierre l'affirmation selon laquelle l'« evolution in attitudes », qui emmène à la Terreur, « could be charted by the growing prominence in the patriot vocabulary of the word “exterminate” »²⁹. Ma vérification a abouti à des confirmations partielles. Les occurrences d'« exterminer » dans le lexique de Robespierre ne sont pas nombreuses (79 occ. d'« exter* » ; FRN : 0,0045%). Comme Tackett le montre, elles augmentent à partir du mars 1793 (des 53 occurrences totales de « exterminer » à l'infinif, 34 figurent à partir du mars 1793). En ce qui concerne les usages discursifs, parfois Robespierre emploie ce verbe dans le sens signalé par Tackett, mais parfois il l'emploie pour connoter les intentions des ennemis de la Révolution, qui veulent « exterminer » les patriotes. Il ne m'importe pas tant ici de souligner ces résultats de recherche, qui peuvent être repérés analytiquement à l'intérieur du *Dictionnaire* par la liste des concordances et la distribution des spécificités par segments temporels de la chaîne « exter* ». Ce qui m'intéresse, c'est d'attirer l'attention sur le fait que – en disposant d'un *corpus* numérisé complet et de logiciels linguistiques convenables – j'ai pu mener les vérifications dont j'avais besoin avec précision et rapidité, presque en temps réel.

Le lecteur pourra retrouver dans ce *Dictionnaire* les nuages de cooccurrences et les spécificités de lexies choisies. Il s'agit d'importants résultats obtenus par Marco Marin grâce à son engagement, à sa compétence et créativité. Des résultats que l'on n'aurait pas pu obtenir sans une constante mise en œuvre du *corpus* numérisé et la maîtrise des techniques liées à la linguistique de *corpus*. Cette partie du *Dictionnaire* devrait aider à s'orienter dans les champs sémantiques de

certains mots que Robespierre utilise. Les distributions des lexies par segments temporels visent à donner aussi une perspective temporelle. Ce qui manque, cependant, c'est une comparaison entre les mots utilisés par Robespierre dans telle ou telle situation. Annie Jourdan affirme que Robespierre s'adapte aux circonstances et à son auditoire et qu'il s'exprime d'une manière différente selon qu'il se trouve aux Jacobins ou à l'Assemblée. Selon Jourdan, il s'agit du point fort de Robespierre³⁰. En l'état actuel nous n'avons pas de résultats sur des recherches spécifiques pour confirmer ou démentir telle affirmation sur le plan lexical, par le biais d'évidences lexicométriques précises. D'ailleurs, sur cet important sujet, le discours devrait inclure inévitablement le versant stylistique. Une opération qui est hors de notre portée et par conséquent aussi hors du périmètre de notre *Dictionnaire*. Seulement après la réalisation de la banque de données – et surtout de logiciels adéquats pour l'interrogation du *corpus* – le discours pourra être repris et d'autres chercheurs plus qualifiés que nous pourront combler cette lacune.

Une autre question à laquelle ce *Dictionnaire* ne répond pas – et en perspective la banque de données ne pourra pas non plus apporter d'aide – concerne la dimension émotionnelle de Robespierre. Les mots du *Dictionnaire* ont été utilisés par Robespierre principalement dans l'espace public (discours à l'Assemblée, au club des Jacobins, journaux et circulaires) et sont soumis à des censures préventives et des mesures rhétoriques qui nous rendent particulièrement difficile l'accès au monde intérieur de ses sentiments et émotions. Même les mots qui découlent de ses lettres nous disent peu de choses, voire rien du tout, sur ses émotions, car les lettres dont nous disposons et qui ont été insérées dans les *Œuvres*, ne sont pas des lettres strictement privées, intimes, personnelles³¹. Le carnet publié par Albert Mathiez en 1918³², qui recouvre la période entre septembre et décembre 1793, ainsi que les notes publiées par Courtois³³, ne nous favorisent pas dans l'exploration des dynamiques psychologiques de Robespierre. À l'égard de Robespierre, on ne pourrait pas faire le travail que Timothy Tackett a fait sur les cahiers et les écrits épistolaires de la période révolutionnaire³⁴. Nous nous trouvons devant une grave limitation, car les émotions peuvent expliquer l'évolution des attitudes, des théorisations et la maturation des choix politiques. La dynamique des émotions – comme le démontrent avec succès les recherches menées par Tackett – peut combler cet écart entre idéologie et circonstances qui a toujours divisé les historiens de la Révolution, par la récupération dans la notion de cause en histoire – à l'égard non seulement des masses populaires, mais aussi des élites – de la dimension subjective, déjà très chère à Georges Lefebvre³⁵. Le mot « complot » – au cœur des analyses aussi bien de Lefebvre³⁶ que de Tackett³⁷ – figure dans le vocabulaire public de Robespierre (« complot » 99 occ. ; FRN : 0,0057% ; « complots » 170 occ. ; FRN : 0,0098%)³⁸. Pour rester dans le cadre de la liste proposée par Timothy Tackett et Nicolas Déplanche³⁹, les mots « conspiration », « conjuration », « trame », « brigue », « intrigue »⁴⁰ y figurent aussi. Mais dans quelle mesure l'idée de « complot » était présente dans la vision des événements, ceci est une question qui ne pourrait être traitée qu'en ayant à disposition

du matériel précis et sur une longue période pour cerner l'utilisation de « complot » et de ses synonymes dans le vocabulaire intime et privé de Robespierre. Un « complot » perçu est non moins important qu'un « complot » effectif⁴¹ et cela pourrait peut-être expliquer beaucoup mieux que ne le font certaines analyses idéologiques, l'évolution des attitudes de Robespierre envers la violence, le refus initial de la peine de mort jusqu'à la loi du 22 prairial an II.

Les mots de ce *Dictionnaire* renvoient uniquement aux interventions publiques de Robespierre. Ils sont donc importants dans la mesure où ils nous permettent de reconstruire la pensée politique de Robespierre. En revanche, ils ne nous donnent pas d'indications suffisantes sur la dialectique entre passions, émotions, croyances, théories et situations concrètes, réelles ou perçues, qui se trouve au cœur de tout agir politique. Malgré ces limites, aident-ils à mieux comprendre l'histoire de la Révolution ? Certainement oui, sans oublier les avertissements que j'ai déjà signalés auparavant⁴². *In primis*, la conscience que les hommes font leur histoire mais ils ne savent pas l'histoire qu'ils font⁴³. Interpréter l'histoire par les mots des protagonistes de l'histoire peut mener à de graves déformations de jugement. En ce qui concerne la Révolution française, la question a été posée fermement par François Furet et est à la base des contestations soulevées par l'école révisionniste envers l'école classique. Furet visait surtout à l'articulation continuité-rupture⁴⁴ et au rapport circonstances-terreur⁴⁵. Mais le discours peut être facilement étendu. Je me limite ici à signaler l'usage aveugle de « despotisme », « fédéralisme », « contre-révolution », « contre-révolutionnaire(s) » dans le lexique des révolutionnaires.

Une dernière considération concerne les chapitres thématiques, proposés par Marco Marin. Dans ces chapitres Marin aborde des problématiques liées à l'attribution et à la contextualisation de la production matérielle des textes. Les contributions de Marin constituent seulement un fragment d'un discours plus ample, que la communauté scientifique a déjà commencé à reformuler, à l'égard de l'authenticité de certains textes de Robespierre. Nous avons décidé de les insérer dans notre *Dictionnaire* puisqu'ils constituent une condition préalable de l'œuvre : à savoir la fiabilité – en ce qui concerne non seulement la numérisation mais également l'attribution – du matériel sur lequel nous avons travaillé et construit les évidences lexicologiques et lexicométriques.

J'ai choisi de rédiger une introduction légère – les malveillants pourraient aussi la définir désinvolte – conformément aux caractéristiques de l'œuvre que je présente. Non parce que l'œuvre est légère. Bien au contraire : la mise en œuvre du *corpus* a constitué une entreprise considérable, ainsi que la construction des évidences lexicologiques et lexicométriques. Il faut souligner que le *Dictionnaire* est avant tout un instrument de travail, mis à disposition de la communauté scientifique, sans aucune ambition d'intervenir dans la querelle sur Robespierre. Pour ce qui est de mon interprétation personnelle de Robespierre – et l'opposi-

tion entre cœur et esprit que j'ai à plusieurs reprises dénoncé – je renvoie à ce que j'ai écrit autrefois⁴⁶ et au chapitre thématique, qui ouvre le *Dictionnaire*. Le matériel lexicologique et lexicométrique auquel nous travaillons – et en perspective encore plus la banque de données – aidera à remanier certains jugements⁴⁷ et à approfondir davantage l'énigme Robespierre, y compris pour moi-même. Exactement comme les récentes et très bien documentées monographies de Marc Belissa et Yannick Bosc⁴⁸ et de Hervé Leuwers⁴⁹ m'ont aidé.

1 Au près du Département d'Histoire de l'Université de Trieste (maintenant Département de Sciences Humaines) nous avons construit et nous poursuivons le développement – surtout grâce au travail de Marco Marin – d'un corpus informatique de textes de la Révolution française. Le corpus – qui ne peut pas pour l'instant être mis en ligne, à cause des contraintes normatives en termes de droits éditoriaux – compte au total plus de 7 000 000 de mots (*tokens*) et inclut la bibliographie suivante : *Œuvres politiques* de Marat (10 vol., Bruxelles, Pole Nord, 1989-1993) et autres écrits de Marat qui précèdent la Révolution ; *Œuvres* de Robespierre (11 vol., Paris, SER, 2000-2007) ; *Œuvres complètes* de Saint-Just (Paris, Lebovici, 1984) ; le journal d'Hébert (*Le Père Duchesne*, 10 vol., Paris, EDHIS, 1969) ; *Du Bonheur* de Lequinio (20 brumaire an II) ; 112 catéchismes politiques de la Révolution française, numérisés par Marco Marin ; trois volumes des *Révolutions de France et de Brabant* de Desmoulins, pour un total de 38 numéros qui correspondent aux publications du mois de décembre 1789 et de quelques mois de 1790 (notamment de janvier à mai et de septembre à novembre). Le corpus de Desmoulins est encore fragmenté, puisque la numérisation est encore en cours.

2 Cf. C. Vetter (dir.), *La felicità è un'idea nuova in Europa. Contributo al lessico della rivoluzione francese*, t. I, Trieste, EUT, 2005 ; C. Vetter et M. Marin (dir.), *La felicità è un'idea nuova in Europa. Contributo al lessico della rivoluzione francese*, t. II, Trieste, EUT, 2013.

3 Cf. en particulier C. Vetter « Dictature: les vicissitudes d'un mot. France et Italie (XVIII^e et XIX^e siècles) », *Révolution-française.net*, Mots, mars 2008, URL : <<http://revolution-francaise.net/2008/03/01/212-dictature-vicissitudes-mot-france-italie-xviii-xix-siecles>> ; Idem, « Marat et la dictature : évidences lexicométriques, précisions philologiques, conceptualisation », *Révolution-française.net*, Mots, avril 2009, URL : <<http://revolution-francaise.net/2009/04/01/305-marat-dictature-evidences-lexicometriques-philologiques-conceptualisation>> ; Idem, « “Système de terreur” et “système de la terreur” dans le lexique de la Révolution française », *Révolution-française.net*, octobre 2014, URL : <<http://revolution-francaise.net/2014/10/23/594-systeme-de-terreur-et-systeme-de-la-revolution-francaise>> ; M. Marin, « Citoyenneté, République, Démocratie : une approche quantitative », *Révolution-française.net*, mai 2015, URL : <<http://revolution-francaise.net/2015/05/01/614-citoyennete-republique-democratie-une-approche-quantitative>> ; Idem, « Catéchismes révolutionnaires : typologies, langages et méthodologies », *Révolution-française.net*, avril 2014, URL : <<http://revolution-francaise.net/2014/04/21/572-catechismes-revolutionnaires-typologies-langages-et-methodologies>> ; Idem, « Notes lexicométriques sur l'utilisation de “vertu(s)” dans le lexique de Robespierre », in M. Biard et al. (dir.), *Vertu et politique. Les pratiques des législateurs (1789-2014)*, Rennes, PUR, 2015.

4 Cf. URL : <<http://frda.stanford.edu/en/ap>>.

5 Je profite de cette occasion pour signaler que toutes les évidences lexicométriques proposées dans cette introduction et dans le chapitre sur Robespierre et le bonheur, ont été produites et vérifiées par Marco Marin et Elisabetta Gon.

6 Sur la terminologie ici utilisée en référence aux questions linguistiques, je renvoie à C. Vetter, « Introduzione », in *La felicità è un'idea nuova in Europa*, t. I, op. cit., p. 9-19 : 13.

7 L'expression « économie politique populaire » est utilisée par Robespierre dans son *Discours sur la Constitution* du 10 mai 1793. Elle figure dans l'édition originale conservée auprès de la BNF et dans l'anthologie de J. Poperen (3 vol., Paris, Éditions sociales, 1957). À cause d'une erreur typographique, elle est absente dans le tome IX des *Œuvres*, qui, à la place de « économie politique populaire », propose « économie populaire » (séance du 10 mai 1793, « Discours de Maximilien Robespierre. Sur la Constitution », in *Œuvres*, op. cit., t. IX, p. 494-510 : 507). L'erreur – reproduite dans plusieurs anthologies – a été signalée par Florence Gauthier : F. Gauthier, « De Mably à Robespierre. De la critique de l'économie à la critique du politique. 1775-1793 », in F. Gauthier, G.-R. Iknî (dir.), *La guerre du blé au XVIII^e siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au XVIII^e siècle*, Montreuil, Éd. de la Passion, 1988, p. 111-144 : 112, note 4 ; Idem, « Le droit naturel en révolution », in É. Balibar (dir.), *Permanences de la Révolution*, Montreuil, La Brèche, 1989, p. 31-51 : 51, n. 7 ; Idem, *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution 1789-1795-1802*, Paris, PUF, 1992, p. 93, n. 51 ; Idem, « Robespierre critique de l'économie politique tyrannique et théoricien de l'économie politique populaire », in J.-P. Jessenne (dir.), *Robespierre. De la Nation artésienne à la République et aux Nations (Actes du colloque Arras, 1-2-3 avril 1993)*, Lille, Centre d'Histoire de la Région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1994, p. 235-243 : 235, note 1. Pour l'usage de la notion d'« économie politique

populaire » dans les récents débats historiographiques, cf. *Révolution-française.net*. Cf. en particulier : F. Gauthier, « Très brève histoire de la Révolution française, révolution des droits de l'homme et du citoyen », *Révolution-française.net*, *Synthèses*, 2 décembre 2005, URL : <<http://revolution-francaise.net/2005/12/02/10-tres-breve-histoire-de-la-revolution-francaise-revolution-des-droits-de-l-homme-et-ducitoyen>>. Pour un jugement critique, qui conteste la légitimité historiographique et la validité heuristique de la formule « économie politique populaire », cf. D. Margairaz, Ph. Minard, « Marché des subsistances et économie morale : ce que "taxer" veut dire », *AHRF*, n° 352, avril-juin 2008, p. 53-99 : 76-78.

8 D. Greer, *The Incidence of the Terror during the French Revolution. A Statistical Interpretation* (1935), Harvard, University Press, 1966, p. 14, 71-85, 152-153.

9 Cf. J.-C. Martin, *Blancs et Bleus dans la Vendée déchirée*, Paris, Gallimard, 1986, p. 47 ; Idem, *La Vendée et la France*, Paris, Le Seuil, 1987, p. 31, 194, 206 sq. ; Idem, *Contre-Révolution, Révolution et Nation en France. 1789-1799*, Paris, Le Seuil, 1998, p. 170-171 ; Idem, *Violence et révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Le Seuil, 2006, p. 150-151, 158 ; Idem, *La Vendée et la Révolution*, Paris, Perrin, 2007, p. 26 ; Idem, *La Terreur. Part maudite de la Révolution*, Paris, Gallimard, 2010, p. 53 ; Idem, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012, p. 355-356 ; E. de Mari, *La mise hors de la loi sous la Révolution française (19 mars 1793-9 Thermidor an II)*, thèse de droit sous la direction de J.-P. Royer, 2 vol., Université de Montpellier, 1991 ; A. Simonin, *Le déshonneur dans la république. Une histoire de l'indignité. 1791-1958*, Paris, Grasset, 2008, p. 315 sq. ; D. Edelstein, *The Terror of Natural Right. Republicanism, the Cult of Nature and the French Revolution*,

Chicago, University Press, 2009, p. 142, 147.

10 A. J. Mayer, *The Furies : Violence and Terror in the French and Russian Revolutions*, Princeton, University Press, 2000. En ce qui concerne les débats soulevés par le livre de Mayer, cf. en particulier *French Historical Studies*, 24, n° 4, 2001.

11 Le républicanisme, en quelques décennies, a gagné une importance significative dans le débat intellectuel contemporain, en embrassant une pluralité de domaines disciplinaires : théorie politique, philosophie politique, historiographie, histoire de la pensée et des doctrines politiques, histoire de la pensée juridique, philosophie du droit. En principe, on rencontre l'œuvre de John Pocock (1975). En tant que paradigme historiographique, le républicanisme a renversé l'interprétation traditionnelle de la Révolution américaine (Révolution américaine = révolution libérale) et il investit maintenant avec force la Révolution française en mettant en discussion – par des approches différentes et opposées – l'« exceptionnalisme » français. Pour une première orientation, cf. G. Morgan, *The Debate on the American Revolution*, Manchester, University Press, 2007 ; R. Monnier, *Républicanisme, patriotisme et Révolution française*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; Y. Bosc, « Révolution française : refonder les problématiques du républicanisme », *Révolution-française.net*, avril 2012, URL : <<http://revolution-francaise.net/2012/04/24/485-revolution-francaise-refonder-les-problematiques-du-republicanisme>> ; F. Quastana, P. Serna, « Le républicanisme anglais dans la France des Lumières et de la Révolution : mesure d'une présence », *La Révolution française* [en ligne], 5 | 2013, mis en ligne le 31 décembre 2013, URLs : <<http://>

lrf.revues.org/984> et <<http://lrf.revues.org/947>> ; Y. Bosc et al. (dir.), *Cultures des républicanismes. Pratiques, représentations, concepts de la Révolution anglaise à aujourd'hui*, Paris, Kimé, 2015. Sur l'application du paradigme républicain à la Révolution française dans le cadre de l'historiographie anglo-saxonne (Keith Baker et Dan Edelstein), cf. C. Vetter, « Introduzione. La Rivoluzione francese : evidenze lessicologiche, evidenze lessicometriche e interpretazioni storiografiche », in C. Vetter, M. Marin (dir.), *La felicità è un'idea nuova in Europa*, t. II, op. cit., p. 13-33 : 20-22. Cf. la traduction française, URL : <<http://revolution-francaise.net/2013/02/20/517-revolution-francaise-evidences-lexicologiques-lexicometriche-interpretations-historiografiche>>.

12 Cf. S. Rosenfeld, *Common Sense. A Political History*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2011. Pour une approche linguistique, cf. G.-A. Sarfati, « Analyse du discours et sens commun : institutions de sens, communauté de sens, doxa, idéologie », in J. Guilhaumou et Ph. Schepens (dir.), *Matériaux philosophiques pour l'analyse du discours*, Toulouse, PUFC, 2011, p. 139-173.

13 Cf. R. Monnier, « Robespierre et la commune de Paris », in J.-P. Jessenne et al. (dir.), *Robespierre. De la Nation Artesienne*, op. cit., p. 125-137 ; Idem, « Démocratie et Révolution française », *Mots*, n° 59, juin 1999, p. 47-68.

14 M. Linton, *The Politics of Virtue in Enlightenment France*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2001 ; Idem, « Fatal Friendships : the Politics of Jacobin Friendship », *French Historical Studies*, 31 (2008), p. 51-76 ; Idem, « Robespierre et l'authenticité révolutionnaire », *AHRF*, n° 371, 2013, p. 153-173 ; Idem, *Choosing Terror. Virtue, Friendship, and Authenticity in the French Revolution*, Oxford, University Press, 2013.

15 Pour une première orientation, cf. L. Hunt, « L'axe masculin/féminin dans le discours révolutionnaire », in C. Mazauric (dir.), *La Révolution française et les processus de socialisation de l'homme moderne*, Paris, Messidor, 1989, p. 25-38 ; L. Hunt, *Le roman familial de la Révolution française* (1992), Paris, Albin Michel, 1995 ; D. Godineau, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinea, 1988 ; E. Harten, H.-Ch. Harten, *Femmes, culture et révolution* (1988), Paris, Des Femmes, 1989 ; E. Badinter (dir.), *Paroles d'hommes (1790-1793)*, Paris, P.O.L., 1989 ; É. Morin-Rotureau (dir.), *1789-1799 : combats des femmes. La Révolution exclut les citoyennes*, Paris, Éd. Autrement, 2003 ; J.-C. Martin, *La révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008 ; D. Godineau et al., « Femmes, genre, révolution », *AHRF*, n° 358, oct.-déc. 2009, p. 140-166 ; J. Guilhaumou, M. Lapied, « La Révolution, une occasion manquée ? », in G. Dermenjian, J. Guilhaumou, K. Lambert (dir.), *La place des femmes dans la cité*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2012, p. 47-56.

16 M. Linton, *Choosing Terror*, op. cit. Cf. *H-France Forum*, vol. 9, Issue 4 (Fall 2014). URL : <<http://www.h-france.net/forum/h-franceforumvol9.html>>.

17 Cf. en particulier, C. Vetter, « Introduzione. La Rivoluzione francese : evidenze lessicologiche », op. cit.

18 Toutefois, on signale qu'il y a 100 occurrences d'« en vertu de ». Ensuite que le substantif « vertu » a 581 occurrences et une FRN de 0,0335%.

19 13 occurrences se trouvent dans « Société(s) des Amis de la Liberté et de l'Égalité » ; 22 occ. dans le titre du journal « Courrier de l'Égalité » ;

22 occ. pour se référer à Louis-Philippe d'Orléans, dit « Égalité ».

20 Cf. M. Marin, « Notes lexicométriques sur l'utilisation de "vertu(s)" dans le lexique de Robespierre », op. cit.

21 M. Linton, *Choosing Terror*, op. cit., p. 229, *passim*.

22 Cf., par exemple, « Lettres de Maximilien Robespierre [...] à ses commettants », n° 1 (19 octobre 1792), in *Œuvres*, op. cit., t. V, p. 15-32 : 17 : « L'âme de la république, c'est la vertu ; c'est-à-dire, l'amour de la patrie, le dévouement magnanime qui confond tous les intérêts privés dans l'intérêt général ».

23 Robespierre saisit et retravaille les réflexions sur la « vertu politique » à partir de ses sources primaires : Montesquieu, Malby, Rousseau. Je me limite ici à observer que, tandis que sur la question monarchie-république Robespierre propose les considérations de Rousseau, l'assimilation république-démocratie sur la base de la « vertu » présente des traits d'originalité, où l'influence de Rousseau et celle de Montesquieu se lient et se mêlent. Il prend de Rousseau l'idée que la souveraineté appartient seulement et exclusivement au peuple. Il refuse – dans les derniers résultats de ses théorisations – la définition de « démocratie », proposée dans le *Contrat social*. De Montesquieu – qui distingue la « république » en « démocratie » et « aristocratie » – emprunte les caractéristiques de la « démocratie » et en particulier le rapport « vertu » – « démocratie », en indiquant dans la « démocratie » – en base au critère rousseauiste de la souveraineté – la seule forme légitime de gouvernement et donc la seule forme que la « république » peut assumer.

24 Cf. C. Vetter, « La fragile e dolente felicità di Robespierre », *Filosofia Politica*, a. XXVI, n° 3, déc. 2012, p. 419-437 : 434-435.

25 Cf. I. Berlin, « Two Concepts of Liberty » (1958), in Idem, *Four Essays on Liberty*, Oxford-New York, Oxford University Press, 1969, p. 118-172. Pour une première orientation sur le débat soulevé par la conceptualisation de Berlin, cf. J.-F. Spitz, *La liberté politique. Essai de généalogie conceptuelle*, Paris, PUF, 1995, p. 97-121 ; I. Carter, M. Ricciardi (dir.), *L'idea di libertà*, Milano, Feltrinelli, 1996 ; Z. Sternhell, *Contro l'Illuminismo. Dal XVIII secolo alla guerra fredda* (2006), Milano, Baldini Castoldi Dalai, 2007, p. 554-615 ; J.-L. Fournel, J. Guilhaumou, J.-P. Potier, « Des libertés après le libéralisme », in J.-L. Fournel, J. Guilhaumou, J.-P. Potier (dir.), *Libertés et libéralismes. Formation et circulation des concepts*, Lyon, ENS éd., 2012, p. 5-15.

26 Pour une première orientation sur la « liberté républicaine », cf. M. Geuna, « Alla ricerca della libertà repubblicana », préface à Ph. Pettit, *Il repubblicanesimo. Una teoria della libertà e del governo* (1997), Milano, Feltrinelli, 2000, p. V-XXVII. Cf. encore, Q. Skinner, « Un troisième concept de liberté au-delà d'Isaiah Berlin et du libéralisme anglais », *Actuel Marx*, n° 32, a. 2002, p. 15-49.

27 Sur le « libéralisme de droit naturel universel ou libéralisme humaniste », cf. F. Gauthier, *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution*, op. cit., p. 93-94.

28 L'expression « libéralisme égalitaire » a été utilisée pour la première fois – à l'égard d'un groupe d'économistes français du XVIII^e – par S. Meyssonier, *La balance et l'horloge : la genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, Montreuil, Éd. de la Passion, 1989, p. 137 et passim. Pour les lectures qui mettent en avant le « libéralisme égalitaire » / « libéralisme humaniste » de Robespierre, cf. J.-P. Gross, *Égalitarisme jacobin et droits de l'homme. 1793-1794 (La Grande*

famille et la Terreur) (1997), Paris, Arcantères, 2000, p. 38 sq. ; J.-P. Gross, « Robespierre, militant des droits de l'homme et du citoyen », in M. Biard, Ph. Bourdin (dir.), *Robespierre. Portraits croisés*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 51-64 ; Y. Bosc, « Robespierre libéral », *AHRE*, n° 371, janvier-mars 2013, p. 95-114 ; M. Belissa, Y. Bosc, *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, Paris, Ellipses, 2013, p. 438-443.

29 T. Tackett, *The Coming of the Terror in the French Revolution*, Cambridge (Mass.)-London, Harvard University Press, 2015, p. 278.

30 Cf. A. Jourdan, « Les discours de Robespierre. La parole au pouvoir », in A. Jourdan (dir.), *Robespierre, Figure, Réputation*, Amsterdam-Atlanta (GA), Rodopi, 1996, p. 73-110 : 99, 108-109 ; Idem, « Les discours de la terreur à l'époque révolutionnaire (1776-1798) : Étude comparative sur une notion ambiguë », *French Historical Studies*, vol. 36, n° 1 (Winter 2013), p. 51-81 : 53 et note 12.

31 C'est pour ça que je retiens faibles et peu fiables les biographies de Jean Artarit et de Laurent Dingli : cf. J. Artarit, *Robespierre ou l'impossible filiation*, Paris, La Table Ronde, 2003 ; L. Dingli, *Robespierre*, Paris, Flammarion, 2004.

32 A. Mathiez, *Études sur Robespierre (1758-1794)*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1988, p. 200-219. Cf. Robespierre, *Œuvres*, op. cit., t. XI, p. 397-415.

33 *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*, par E.-B. Courtois, *Député du Département de l'Aube, dans la séance du 16 nivôse, an III de la République française, une et indivisible*, Paris, Nivôse, an III de la République ; *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois ; précédés du rapport*

de ce député à la Convention nationale, 3 vol., Paris, 1828.

34 T. Tackett, *The Coming of the Terror in the French Revolution*, op. cit. Cf. aussi les travaux précédents de l'auteur : T. Tackett, *Becoming a Revolutionary. The Deputies of the French National Assembly and the Emergence of a Revolutionary Culture (1789-1790)*, Princeton, University Press, 1996 ; Idem, *When the King took Flight*, Harvard, University Press, 2003.

35 Cf. en particulier G. Lefebvre, « Les foules révolutionnaires » (1932, 1934), in Idem, *La grande peur de 1789* (1932), Paris, Armand Colin, 1988, p. 241-264 : 245-246, 257 ; Idem, *La Révolution française* (1930, 1951), Paris, PUF, 1989, p. 117.

36 Cf. G. Lefebvre, *La Révolution française*, op. cit., p. 116-118, passim.

37 Cf. T. Tackett, *The Coming of the Terror in the French Revolution*, op. cit., ad indicem (« conspiracy »). Voir aussi, T. Tackett, « Conspiracy Obsession in a Time of Revolution : French Elites and the Origins of the Terror : 1789-1792 », *American Historical Review*, n° 105, a. 2000, p. 691-713.

38 La FA et la FRN de « complot(s) » parmi les auteurs qui composent notre corpus numérisé sont les suivantes : Hébert : « complot » (50 ; 0,0091%), « complots » (90 ; 0,0163%) ; Marat : « complot » (477 ; 0,0191%), « complots » (526 ; 0,0211%) ; Saint-Just : « complot » (18 ; 0,0049%), « complots » (21 ; 0,0057%) ; Desmoulins : « complot » (11 ; 0,0028%), « complots » (6 ; 0,0015%).

39 Cf. T. Tackett, N. Déplanche, « L'idée du "complot" dans l'œuvre de Georges Lefebvre : une remise en cause à partir d'une nouvelle source », *La Révolution française* [en ligne], *Georges Lefebvre*, juillet 2010, URL : <<http://lrf.revues.org/171>>.

40 Dans Robespierre nous retrouvons les index de FA et FRN

suivants : « brigue » (6; 0,0003%);
 « briguer » (6; 0,0003%);
 « brigues » (2; 0,0001%);
 « conjuration » (57; 0,0033%);
 « conjurations » (10; 0,0006%);
 « conjurer » (13; 0,0007%);
 « conspiration » (261; 0,0151%);
 « conspirer » (56; 0,0032%);
 « conspirations » (113; 0,0065%);
 « intrigue » (481; 0,0278%);
 « intriguer » (9; 0,0005%);
 « intrigues » (289; 0,0167%);
 « trame » (90; 0,0052%);
 « tramer » (6; 0,0003%);
 « trames » (91; 0,0052%).

41 Pour l'attention nouvelle que l'historiographie plus récente accorde à l'idée de complot dans la Révolution française, cf. en particulier P. R. Campbell, Th. E. Kaiser, M. Linton (dir.), *Conspiracy in the French Revolution*, Manchester, University Press, 2007; Ph. Münch, *Le pouvoir de l'ombre : L'imaginaire du complot durant la Révolution française*, thèse de doctorat, l'Université de Laval, 2008.

42 Cf. C. Vetter, « Introduction. La Rivoluzione francese : evidenze lessicologiche », *op. cit.*, p. 25-27.

43 Cf. R. Aron, *Leçons sur l'histoire* (1972-1973, 1973-1974), Paris, Éd. de Fallois, 2007, p. 511 : « Les hommes font leur histoire, mais ils ne savent pas l'histoire qu'ils font ». Je me limite ici à signaler qu'une mise au point sur le succès de cette formule serait nécessaire ; elle est fréquemment citée et couramment attribuée à Marx. Furet aussi la ramène à Marx : F. Furet, *Penser la Révolution française* (1978), Paris, Gallimard, 1983, p. 38, 220. En vérité, le passage évoqué par Marx de manière implicite ou explicite, exprime un concept différent, c'est-à-dire l'idée que les hommes font l'histoire mais sont conditionnés par les circonstances qu'il trouvent devant eux. Cf. K. Marx, *Il 18 brumaio di Luigi Bonaparte* (1852) : « Gli uomini fanno la propria storia, ma non la fanno in modo

arbitrario, in circostanze scelte da loro stessi, bensì nelle circostanze che essi trovano immediatamente davanti a sé, determinate dai fatti e dalla tradizione ». Cf. URL : <<http://www.marxists.org/italiano/marx-engels/1852/brumaio/cap1.htm>>.

44 Cf. en particulier F. Furet, « Le catéchisme révolutionnaire », *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations*, n° 2, a. 26, 1971, p. 255-289 : 257. L'essai est proposé à nouveau – avec quelques intégrations – dans *Penser la Révolution française*, *op. cit.*, p. 113-172 : 117.

45 Cf. en particulier F. Furet, « La Révolution française est terminée » (1978), in *Penser la Révolution française*, *op. cit.*, p. 13-109 : 88-101.

46 Cf. en particulier C. Vetter, « Introduction. La Rivoluzione francese : evidenze lessicologiche », *op. cit.*, p. 14-15 ; Idem, « À propos de bonheur, révolution française, banques de données et linguistique computationnelle », *Révolution-française.net*, février 2007, p. 1-31 : 15-16. URL : <http://revolution-francaise.net/editions/Vetter_francais.pdf>.

47 Je pense en particulier à certains *topoi* de la *vulgata* antirobespierriste, qui ont récemment trouvé un écho dans les travaux de Jonathan Israel : cf. J. Israel, *Revolutionary Ideas : An Intellectual History of the French Revolution from The Rights of Man to Robespierre*, Oxford-Princeton, Princeton University Press, 2014.

48 Cf. M. Belissa, Y. Bosc, *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, *op. cit.*

49 Cf. H. Leuwers, *Robespierre*, Paris, Fayard, 2014.